



**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 18h00, le Conseil Municipal de commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

**Présents :** M. Francis PERROT, M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD, M Patrick DECLUZET, M Johnny FASTRE, Mme Laurette HERAULT, M Raymond LEBRUN, M Hervé MONTAGNET, Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Florence SIMON, Mme Manon SOUPIZON,

**Secrétaire de Séance :** Mme Nathalie SERTON-BONNET

**1/APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU 26 MARS 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils valident le compte-rendu du 26/03/2021.  
Les membres **VALIDENT** à l'unanimité.

**2/VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire explique que :

Mme BOURGOIGNON, Trésorière de Saint-Amand Montrond a communiqué son compte de gestion pour l'exercice 2020. Il ressort de son examen que les résultats d'exécution affichés dans ce compte de gestion correspondent en tous points aux résultats définitifs du compte administratif.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2020 : 363 608.34€  
Recettes 2020 : 437 702.12€  
Excédent reporté de 2019 : 158 874.99€  
Excédent de clôture 2020 : 236 968.77€

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 260 196.54€  
Recettes : 183 788,27€  
Déficit reporté de 2019 : 126365.12€  
Déficit de clôture 2020 : 76 408.27€

Monsieur le Maire soumet donc au vote le compte de gestion 2020.

Après délibération les membres du conseil municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le compte de gestion 2020.



### **3/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire Présente le compte administratif 2020

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses 2020 : 363 608.34€

Recettes 2020 : 437 702.12€

Excédent reporté de 2019 : 158 874.99€

Excédent de clôture 2020 : 236 968.77€

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 260 196.54€

Recettes : 183 788,27€

Déficit reporté de 2019 : 126365.12€

Déficit de clôture 2020 : 76 408.27€

Après cette présentation M le Maire quitte la salle et M AUGUSTIN 1<sup>er</sup> Adjoint procède au vote.  
Après en avoir délibéré les membres du conseil **VALIDENT** à l'unanimité le compte administratif 2020.

### **4/AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire présente et propose aux membres du conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

-vu le Compte Administratif 2020

-statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

-constatant un excédent de fonctionnement de 232 968.77€ et un besoin de financement de la section d'investissement de 50 408.27€,

-**DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

1/ affectation obligatoire au c/1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, la somme de 50 408.27€

Solde disponible à reporter au c/002 de la section de fonctionnement : 182 560.50€

### **5/VOTE DES TAUX**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil une augmentation de 5% de la TAXE FONCIERE BATIE et de la TAXE FONCIERE NON BATIE.

Cela correspond à un coefficient de variation proportionnelle de 1.050004.

Les taux 2021 proposés sont donc fixés comme suit :

*Taxe foncière bâtie 32.32%*

*Taxe foncière non bâtie 33.85%*

Les membres du conseil à l'**UNANIMITE** votent **POUR** cette augmentation.

### **6/VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire expose le budget prévisionnel 2021 en faisant lecture de l'ensemble des propositions.



Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur les propositions et de voter aux chapitres comme suit :

### **Fonctionnement**

#### ***Dépenses :***

Ch 011 : 160 108€

Ch 012 : 165 383€

Ch 014 : 35 309€

Ch 65 134 110€

Ch 66 : 2 335€

Ch 67 : 50€

Ch 023 153 113€

Ch 042 : 1134

**Soit un total de 651 542€**

#### ***Recettes***

Ch 70 : 6 429€

Ch 73 : 209 033€

Ch 74 224 238€

Ch 75 19 280.60€

Ch 77 10 000.90

Excédent reporté de 2020 au 002 : 182560.50€

**Soit un total de 651 542€**

### **Investissement**

#### ***Dépenses***

Ch 20 : 5 000€

Ch 204 : 4 610€

Ch 21 : 297 000.73€

Ch 16 : 11 600€

RAR 11 500€

Déficit reporté de 2020 au 001 76 408.27€

**Soit total de 406 119€**

#### ***Recettes***

Ch 13 : 100 025.73€

Ch 10 : 54 938€

Ch 024 : 9 000€

Ch 021 : 153 113€

Ch 040 : 1 134€

1068 : 50 408.27€

RAR 37 500€

**Soit un total de 406 119€**



Monsieur le Maire soumet au vote des membres du conseil le budget primitif 2021.

Les membres à l'unanimité **VALIDENT** le budget primitif 2021 à l'équilibre comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement : 651 542€

Dépenses et recettes d'investissement : 406 119€

### **7/QUESTIONS DIVERSES**

\*Une demande d'adhésion à l'association TGV a été reçue en mairie. Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite que la commune adhère. Les membres du conseil sont contre.

\*Courrier de la Prévention routière sur le label « Ville Prudente »

\*Demande du Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de la Châtre pour la participation au transport pour un enfant de la commune.

M COMBAUD et Mme HERAULT expliquent que la commune n'a jamais payée une participation.

De ce fait les membres du conseil ne souhaitent pas que la commune participe cette année.

\*M LEBRUN explique qu'il a reçu un nouveau devis pour le cimetière mais qu'il ne l'a pas encore étudié. Il le présentera à la prochaine réunion.

Il continue sur le projet de la bibliothèque. Il explique qu'il est en contact avec Mme CHAMBRION de la bibliothèque départementale qui étudie la possibilité de nous fournir gratuitement le mobilier pour aménager notre local.

\*Il serait peut-être nécessaire de faire un courrier à la SPA au sujet de chats laissés dans une maison seuls à la suite du décès de la propriétaire.

Fin de la réunion à 20h27